

LES THÈSES DE DROIT ILLUSTRÉES À STRASBOURG AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

La faculté de droit

Le 16 février 1621, l'empereur Ferdinand II reconnut officiellement l'existence des facultés de médecine et de droit issues de l'école latine fondée par Sturm en 1568, et transforma l'Académie de Strasbourg en université. La nouvelle institution fut placée sous la tutelle et le contrôle suprême de la ville. La faculté de droit fut très vite considérée comme une des plus importantes de l'université. Son rayonnement fut international, car épargnée par la guerre de 30 ans, la ville bénéficiait d'une situation exceptionnelle. Dès 1640, le nombre des immatriculations fut considérable, et il ne cessa de progresser jusqu'en 1670. Les événements de 1680 furent rapidement surmontés. En 1681, Louis XIV confirma l'université dans ses droits, mais la plaça sous la surveillance du prêteur royal. Alors que les étudiants devaient prêter serment à l'église luthérienne, après 1681 l'université resta confessionnelle, mais admit des étudiants non protestants¹. Au XVIII^e siècle, la faculté de droit était toujours la plus fréquentée de l'université et une des plus cosmopolites de France et d'Europe. On y trouvait Allemands, Anglais, Danois, Hollandais, Russes, Suédois, Suisses.... Les trois quarts des étudiants étaient d'origine bourgeoise, les autres venaient de la noblesse². En 1750-1780 la faculté de droit connut un second souffle par la qualité de certains professeurs et par un afflux renouvelé d'étudiants étrangers. On y vit

1. Pour plus de détails sur la Faculté de droit, on consultera les articles et ouvrages de Rodolphe Reuss, « Les statuts de l'ancienne Université de Strasbourg », *Revue d'Alsace*, 1873, p. 442-483, Simone Guenee, *Bibliographie de l'histoire des universités françaises*. Paris, Picart, 1978, Georges Livet et Pierre Schang, *Histoire du Gymnase de Jean Sturm. Berceau de l'Université de Strasbourg, 1538-1988*, Strasbourg, 1988, G. Livet, *L'Université de Strasbourg*, Presses Universitaires de Strasbourg, 1996 et plus particulièrement, Marcel Thomann ; chap. III, La faculté de droit, p. 179-204.

2. Voir M. Thomann, *op. cit.*.

aussi un nombre de plus en plus important d'étudiants de langue française, dont la Lorraine fournit l'essentiel, mais on sait que Choiseul y envoya plusieurs élèves de l'école militaire pour y étudier le droit public³. Parmi les candidats qui firent illustrer leurs thèses signalons Pfeffel père (n° 82) et fils (n° 94), établis à Versailles, et le parisien Frileuse (n° 80). La qualité de l'enseignement explique cet afflux. La faculté assurait l'étude des droits civil, canon, public, féodal⁴ et après 1648, du droit français, sans pour autant négliger celle du droit germanique. On s'attachait beaucoup à former des praticiens, s'orientant vers des connaissances directement utiles. On étudiait les lois, les coutumes, le droit des gens, le droit rural (n° 44), le cadastre (n° 58), l'arpentage, la fiscalité, les hypothèques (n° 13), le droit de la chasse, le droit des étrangers, la torture (n° 85) ; mais aussi les archives (n° 82, n° 22)⁵.

LES THÈSES – LES SOUTENANCES⁶

Pour soutenir sa thèse, le candidat devait, sauf dispense, être âgé d'au moins 16 ans, et avoir suivi deux années d'études. Il était préparé à cette épreuve, puisque le professeur chargé d'enseigner les Institutes devait tenir « *les escoliers en perpétuel exercice* » et leur faire soutenir « *une fois par semaine des thèses appelées privées et extraordinaires, cela pour préparer ceux qui ne font que commencer leurs cours de droit* »⁷. Si les statuts précisent que les étudiants pouvaient ne soutenir qu'une seule thèse pour obtenir la licence, il était d'usage que ceux qui habitaient Strasbourg en soutinssent deux et en public. La première, qui portait sur les Pandectes et le droit public, se déroulait sous la direction d'un professeur. Sur celles qui nous occupent ici on relève les noms⁸ de

3. Daniel Schneider, *L'Université de Strasbourg au XVII^e siècle dans les archives du chapitre de Saint-Thomas. Faculté de droit et de Médecine*. Mémoire de D.E.S. d'histoire, Strasbourg 1965 (dactylographié) p. 101.

4. M. Thomann, *op. cit.*, p. 430.

5. Id. p. 431.

6. Pour un aperçu général, voir Véronique Meyer, « Les thèses, leur soutenance et leur illustration dans les universités françaises sous l'Ancien Régime », *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, 12, 1992, p. 45-101.

7. D. Schneider, *op. cit.*, p. 92.

8. Les dates de naissance et de décès sont reprises de O. Berger Levrault *Annales des professeurs des Académies et Universités alsaciennes (1523-1871)*, Nancy, 1892.

Matthias **Bernegger**⁹ (1582-1640 ; n° 2, 3), de Jofrid **Boecler** (1692-1755 ; n° 41), François **Brendel** (1736-1799 ; n° 99), professeur de droit canon à la faculté épiscopale (seule thèse illustrée soutenue en ce lieu), Jean Henri **Feltz** (1665-1737 ; n° 14,16,17,23), de Jean Reinhard **Kugler** (1723-1794 ; n° 22), Jérémia **Link** (1685-1743 ; n° 26), Georges **Obrecht** (1547-1612 ; n° 1), Jean Daniel **Reisseissen** (1735-1817 ; n° 82), Jean Jacques **Scherz** (1712-1646 ; n° 32, 28), et Jean Georges (n° 18) – Jean Otton **Tabor** (1604-1674 ; n° 7, 8) – Jean Christian **Treitlinger** (1717-1792 ; n° 67), et de Jean **Wieger** (1690-1769 ; n° 47, 50).

La deuxième thèse, *Pro licentia*, se soutenait seul, deux ou trois mois après la première. Elle portait sur le droit canon et civil et donnait le titre de docteur. Les thèses illustrées sont pour la plupart *Pro licentia*, suivie en général de la mention *pro gradum doctoris, Doctorales capescendi, Doctoralibus, laurea doctorali, ou doctoralia rite consequendi*. Elles n'ont souvent que de vingt à trente pages, mais certaines sont plus étendues et peuvent atteindre 51 (n° 95), 76 (n° 92), voire 163 pages (n° 93). En règle générale, la première thèse n'est pas plus développée que la seconde.

Avant de se présenter à la première thèse, le candidat subissait un examen privé sur toutes les parties de la jurisprudence, en présence des professeurs. Ces derniers lui proposaient deux textes, l'un en droit civil, l'autre en droit canon¹⁰. Le jour suivant, il en donnait la solution, puis présentait ses conclusions en présence de la faculté. Ayant réussi ces différentes épreuves, il pouvait préparer sa thèse¹¹.

Les professeurs étaient tenus de faire soutenir aux étudiants des thèses sur « *des matières utiles et qui conviendront au temps, afin que leur travail ne soit pas mal employé* »¹², cela d'autant que la faculté devait fournir en gradués les juridictions locales et les tribunaux royaux. On étudiait donc le nouvel état du droit en Alsace, le droit romain et canonique, le droit féodal. La licence de droit donnait entrée immédiate dans la carrière administrative, et à partir de 1752, les licenciés de Strasbourg purent se faire recevoir avocats à Paris.

9. Pour leur biographie voir les notices du catalogue.

10. Auguste Margraff, « Le vieux Strasbourg juridique. La faculté de droit en 1770 », in *Liens de droit*, t.6, 1978, p. 12-17 (il y est avant tout question de la thèse de Goethe (n° 75). Voir aussi Dreyfus (F.G.), « L'université protestante de Strasbourg dans la 2^e moitié du 18^e siècle » p. 84, Colloque *Goethe et l'Alsace*, Strasbourg, 11-15 mai 1970, t. XVI, collection recherches et documents).

11. Il arrivait que certains demandent des dispenses de thèses, qui leur furent indispensables pour prétendre au titre d'avocat et à la bourgeoisie.

12. Cité par D. Schneider, *op. cit.* p. 81.

À Strasbourg comme dans les autres villes du royaume, en droit comme en médecine en théologie ou en philosophie, le candidat était rarement l'auteur de sa thèse ; en général le professeur l'avait écrite lui-même, et les mêmes positions servaient pour plusieurs candidats durant plusieurs années. Dans le cas contraire, l'étudiant signalait l'importance de son travail par la mention *Auctor* (n° 18, 28, 32, 41, 51, 54)¹³. Avec l'aval du censeur, le candidat devait envoyer ses thèses à tous les professeurs, à tous les avocats généraux de la ville, au syndic et à toutes les personnes qui « *ont le droit de demander ces sortes de thèses, et les fera prier de s'y trouver. Et le bedeau se rendra toute & chaque fois, avec son sceptre à la porte de l'Auditoire, pour y conduire à leur place les personnes de caractère* »¹⁴. Quant au recteur, il devait être présent et intervenir « *en cas qu'il s'aperçut de quelques immodesties de la part de ceux qui soutiennent des thèses. Mais quant à la matière et aux thèses même, surtout celles qui sont soutenues pour obtenir des licences, la direction en appartiendra au Doyen de la Faculté dont est celui qui soutient les thèses* »¹⁵.

Les droits à payer étaient de 204 livres pour la première thèse et de 348 pour la seconde. Il en coûtait encore 200 pour prendre le degré de docteur, somme qui correspondait aux frais du bedeau et à l'expédition des lettres de docteur, et à laquelle s'ajoutaient 500 livres, soit le traitement annuel d'un professeur, pour les autres cérémonies, les cadeaux et la procession¹⁶. Puis il fallait offrir un repas auquel étaient conviés les plus hauts dignitaires de la ville¹⁷. La dépense étant trop lourde pour la bourse des jeunes étudiants, cette collation avait souvent lieu 2 ou 3 ans après la soutenance. Contrairement à bien d'autres universités françaises, Strasbourg ne fit jamais le commerce des grades¹⁸.

13. Selon O. Berger-Levrault (*Annales des Professeurs des académies et universités alsaciennes 1523-1871*, Nancy, 1892, p. XXVII), 1050 thèses de droit étaient écrites par le président et 365 par le candidat.

14. D. Schneider, *op. cit.*, p. 103.

15. Id. p. 13.

16. La cérémonie avait lieu dans le chœur de l'ancienne église des Dominicains ou Temple-Neuf, en présence du Recteur, des doyens et professeurs... ; le bedeau portant les sceptres de l'Université, on remettait à l'impétrant la barrette et le chapeau du docteur.

17. « La ville fournissait le vin, on y invitait le Stettmeister, l'Ammeister, le chancelier, les scholarques, le recteur, les quatre doyens et les professeurs de la faculté ». (F.G. Dreyfus, *op. cit.*) ; ces festivités n'étaient pas spécifiques à Strasbourg, et on en trouve d'analogues dans les principales villes du royaume. À partir de 1754, les nouveaux docteurs ne furent plus obligés d'offrir des repas solennels.

18. Pour plus de détails sur ce problème et sur les études de droit en France, on consultera Dominique Julia et Jacques Revel, *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, t.2, 1989, et notamment, Les étudiants en droit, p. 107-189.

L'impression des thèses ¹⁹

Les frais d'impression des thèses étaient à la charge du candidat, et bien que la faculté ait son imprimeur, il était libre de son choix ²⁰. La dépense était d'autant plus importante, qu'il ne pouvait en tirer aucun avantage pécunier, car les livrets étaient distribués gratuitement à l'assistance lors de la soutenance et ne se vendaient pas. À la demande de l'étudiant, l'éditeur ajoutait au texte certains ornements, tel que bandeaux, lettres ornées, cul de lampe, issus de son matériel typographique, le plus souvent en rapport avec le droit, qui représentaient la Justice, ou le génie de la Justice. Le bandeau qui apparaît sur la thèse de Goethe (n° 75) publiée par Heitz, et que nous avons choisi de faire figurer à ce titre dans le catalogue, est un exemple de ces ornements. Preuve de leur intérêt, certaines thèses firent l'objet de réimpressions, mais les gravures ne furent pas systématiquement réutilisées (n° 7).

Au xvii^e siècle, on relève les noms de 6 éditeurs : Antoine **Bertrand** en 1597, Jean **Repp** en 1619, 1629, 1640 et 1648, de loin le plus important, **Rihel** en 1625 pour deux thèses, Jean Philippe **Mülb** et enfin George André **Dolhopff**, et de Jean **Schmuck** ²¹, associés en 1665 dans l'édition de la thèse de Georges C. Hansemann (n° 9).

Au xviii^e, deux officines ont eu une importance particulière pour les thèses illustrées, celle de Jean-Henri **Heitz** (1717-1741) ²² et de ses héritiers qui en édita 25 et celle de Melchior **Pauchinger** qui en donna 20. Puis viennent les **Piescker** avec 12 thèses, et les **Pastor** ²³ avec 9, les **Kursner**, notamment Simon III (actif de 1734 à 1768) avec 7 ²⁴, et François-Guillaume **Levrault** (1722-1798) ²⁵ avec 3 ; Johannes **Beck** (actif de 1713 à 1730) et les **Schuck** et la **Veuve de**

19. Voir V. Meyer, 1995, *op. cit.*, p. 36-38 ; les éditeurs étant les mêmes en droit qu'en médecine, on se reportera à ces quelques pages ; nous nous bornerons ici à quelques informations complémentaires. Pour plus de détails : O. Berger-Levrault, *Imprimeurs typographes de Strasbourg, liste alphabétique*, Nancy, 1883, Martine Elloy « Le livre à Strasbourg au xviii^e siècle », *Bulletin de la Société Académique du Bas-Rhin*, 1973-4, t. XCV, p. 67-74, J. Betz, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle*, t.VII Baden-Baden, 1984 et *supplément, Alsace*, 1999. Jean-Dominique Mellot, Elizabeth Queval *Répertoire d'imprimeurs-libraires, XVI^e-XVIII^e siècle : état en 1995...* Paris, Bibliothèque nationale de France, 3^e éd., 1997.

20. p. 111-112.

21. G. Schmuck.

22. Pour chacune de ces thèses, voir l'index et V. Meyer *op. cit.*, 1995, p. 36-38.

23. Jean II Pastor (1674-1705) et sa veuve, Jean III Pastor (1705-1724) et ses héritiers.

24. La septième est éditée en 1782 par son successeur.

25. F. Barbier, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie Berger-Levrault*, Paris, 1979.

J. Staedel avec 2 chacun, et enfin Jean-François **Leroux**, Daniel **Maag**²⁶, **J. Staedel** et la **Veuve de Welper** pour une seule.

Les noms des éditeurs sont les mêmes que pour les thèses de médecine, et l'importance de chacun est comparable²⁷ ; cependant certains manquent ici comme **Christmann**, Philippe Jacques **Dannbach** qui avait édité les dernières thèses illustrées de médecine, et Jean **Steinmann**, successeur des Kursner, Jonas **Lorentz** (1727 ? – 180 ?) et son gendre et associé Jean-Frédéric **Schüler**²⁸, **Spoor** et **Tildemann** ; pour les thèses de médecine²⁹ ne font défaut que **Piescker**, **Staedel** et **Schmuck**.

Les dédicaces

Même lorsqu'elles ne sont pas ornées de gravures, presque toutes les thèses sont dédiées³⁰, et en général à un représentant de l'État ; l'intendant est souvent sollicité, comme Harlay de Cely (n° 26), Feydeau de Brou (n° 35), Vanolle (n° 49), Mégret de Serilly (n° 61), Chaumont de la Galaisière (n° 85). Le prêteur, responsable de l'université devant le roi, apparaît aussi à plusieurs reprises ; on trouve Jean-Baptiste Klinglin (n° 20), François Joseph Klinglin (n° 38, 40) et son fils François Christophe (n° 42), François Baron d'Autigny (n° 80), Conrad Gérard (n° 83)... On s'adresse également au premier président du conseil (Moulon, n° 24, Christophe Klinglin, n° 41) et aux avocats du conseil comme François Bruges (n° 50). On se tourne aussi vers les autorités du clergé, les archevêques de Strasbourg (les Rohan Armand, Gaston, n° 42, Louis Constantin, n° 72, Édouard René, n° 79), le grand prévôt du chapitre (Henri Oswald de la Tour d'Auvergne, n° 13), les évêques de Bâle (n° 73) et de Cologne (n° 17), le chapitre de Spire (n° 37). On s'adresse aussi aux familles les plus influentes d'Alsace ou de sa région d'origine³¹ : la famille Palatine de Deux-Ponts reçut l'hommage de plusieurs thèses (n° 12, 19, 64, 68, 91, 94), et si Charles Goguel (n° 31) et Pierre Thielles (n° 33) dédièrent tous deux leur thèse au duc de Wurtemberg, c'est qu'il était comte de Montbelliard, leur ville natale. Chacun espérait ainsi se signaler à

26. Active de 1695 à 1724.

27. Cependant Daniel Maag illustra plus de thèses de médecine que de droit, (O. Berger-Levrault, *Liste alphabétique des imprimeurs typographes de Strasbourg*, Nancy, 1890).

28. Il est actif de 1777 à 1816.

29. Nous ne tenons compte ici que des thèses du xviii^e siècle.

30. Seules échappent à cette constatation les thèses n° 1 à 4 et 6 à 8.

31. Voir par exemple les n° 24, 25, 28, 30, 32, 33.

l'intention d'un personnage influent, qui pourrait par la suite l'aider dans sa carrière, et très souvent le candidat le gratifiait du titre de mécène. Certaines thèses étaient simplement dédiées à un parent (n° 16), à un oncle (n° 18) ou à la famille et aux amis de l'impétrant (n° 47)³².

Le choix du dédicataire était parfois en rapport avec le sujet de la thèse. François de Bulligen (n° 17) dédie son travail *De Electore coloniensi* à Joseph Clément de Bavière, archevêque de Cologne. Alexandre Duboys (n° 54), qui traite *De Advocato milite*, s'adresse au comte de Saint-Germain, alors gouverneur militaire d'Alsace, et futur ministre de la guerre. La thèse de Georges Heis (n° 68) *De Palatino* est offerte au comte palatin Charles Auguste ; citons aussi des thèses dédiées à Choiseul, ministre de la guerre et de la marine (*De Domano regis et Regni franciae*, n° 70), à Guillaume Poncet de la Grave, procureur général au siège de l'amirauté de France et censeur royal pour les ouvrages de jurisprudence maritime (*Quaedam de foedere nautico consentiente ictorum*, n° 84) et à Charles VI, empereur d'Allemagne par Christian Degarb (*Austria princeps*, n° 23).

LES THÈSES ILLUSTRÉES

Nous ne prétendons pas avoir recensé toutes les thèses illustrées, d'autant qu'elles sont devenues rares. Quelques gravures manquent qui nous l'espérons seront peu à peu découvertes. En effet, quelques livrets ont été dépouillés de leurs illustrations qui, bandeaux exceptés, sont imprimées sur une feuille indépendante, brochée en première page, dont le verso est laissé vierge. Par ailleurs, rien ne prouve que tous les exemplaires d'une même thèse étaient agrémentés d'une estampe. Selon l'état de leur fortune, les étudiants devaient se contenter d'orner d'une gravure certains fascicules, qu'ils réservaient au dédicataire de leur thèse et à ceux qu'ils voulaient le plus honorer.

Les datations, qui sont celles des soutenances, doivent être considérées comme *post quem* à l'exécution des gravures, qui ne sont que rarement millesimées. Ces dates sont cependant d'une grande impor-

32. On notera que les thèses des autres villes, notamment celles de Paris, qu'il s'agisse des thèses de droit, de philosophie ou de théologie, n'étaient pas dédiées aux parents mais aux saints patrons du père, de la mère, de la belle-mère de l'impétrant (V. Meyer, « Les thèses de droit à Paris aux xvii^e et xviii^e siècles. Leurs soutenances, leurs illustrations », *Revue d'Histoire des Facultés de droit et de la science juridique*, n° 27, 2007, p. 7-396).

tance puisqu'elles permettent de fixer des jalons pour la connaissance de la gravure. L'analyse de ces illustrations soulève bien des questions auxquelles nous tenterons de répondre. Ces planches ont-elles été exécutées directement pour les thèses ? Le candidat est-il à l'origine de la commande ? Quel est le rôle de l'éditeur ? Que devient le cuivre après la thèse ? À quels graveurs s'adressait-on, et quel fut l'importance de chacun ?

Cent une thèses de droit parues entre 1597 et 1789 sont ornées d'une gravure, mais avant le xviii^e siècle, le recours à l'illustration est exceptionnel : on n'en compte qu'une pour le xvi^e, 8 pour le xvii^e. Ces chiffres sont comparables à ceux des thèses de médecine³³, où l'on retrouve à peu près la même répartition avec 75 thèses illustrées entre 1629 et 1790, dont 6 pour le xvii^e. En droit comme en médecine, les étudiants ne prirent l'habitude de l'illustration qu'à partir des années 1712-1713. Dès l'origine, l'édition en livret fut choisie, probablement sur l'injonction de l'université³⁴.

La première thèse de droit illustrée avec sa guirlande de laurier en frontispice et ses pages de texte agrémentées de festons³⁵ ne laisse en rien présager des illustrations à venir ; souvent employés au xvi^e siècle de tels ornements disparaissent au xvii^e, ce qui rend la présentation plus austère. Les illustrations du xvii^e siècle sont peu variées et les n^o 3, 4 et 6 ne sont en fait que des remplois d'une gravure exécutée vers 1619 par Jacques von der Heyden pour les thèses de l'Université (n^o 2).

Il faut attendre l'année 1648 pour trouver un autre livret orné d'une gravure conçue spécialement pour un étudiant (n^o 7). Contrairement à la thèse précédente, où l'on retrouve le frontispice gravé par von der Heyden, une nouvelle page de titre fut commandée pour l'occasion. Le graveur Pierre Aubry représenta la Justice appuyée sur un cartouche portant les renseignements inhérents à la thèse. La composition suivante (n^o 8) fut elle aussi conçue pour recevoir le titre, mais au lieu d'un tableau vivant, elle reprend la présentation architecturée utilisée par von der Heyden. La Justice apparaît à nouveau, mais en compagnie de la Foi. On la retrouve aussi en 1702 sur le

33. Voir V. Meyer, « Les thèses de médecine illustrées à Strasbourg aux xvii^e et xviii^e siècles », *Revue d'Alsace*, 1995, n^o 121, p. 27-80 (abrégé ici en VM). La différence vient en partie de ce qu'au 18^e siècle, on soutint un plus grand de thèses en droit qu'en médecine.

34. Dans bon nombre de villes, et notamment à Paris, on préféra la présentation sous forme d'affiche (V. Meyer, « Les thèses de droit à Paris... », *op. cit.* 2007).

35. Nous n'avons pas retenu ce type d'ornement répétitif qui fait partie du matériel typographique des éditeurs.

titre de la thèse de Jean Dulsecker (n° 10). Dédiée au Sénat, une thèse de 1665 (n° 9) est aussi ornée d'un titre historié, conçu cette fois en fonction du sujet de la thèse (*Irenarcha restitutus*), puisque Sommern montre dans sa gravure les bienfaits de la paix et les malheurs de la guerre. Ainsi, au xvii^e siècle, l'illustration des livrets se borne au titre (exception faite du n° 6) et les gravures font avant tout l'apologie de la Justice.

À partir de 1712, il en va autrement : compositions historiées, frontispices et allégories sont remplacés par les armoiries du dédicataire. Cette année là, François Arnold Goujon offrit son travail (n° 11) à Louis Dupuy, et fit graver ses armoiries, première tentative modeste, puisqu'il se contenta d'une vignette gravée sur bois, signée du monogramme J.N., qu'il fit placer au-dessus de la dédicace. L'année suivante, Philippe Geyling (n° 12) commanda une vignette en bandeau d'une composition plus ambitieuse, de belle qualité et gravée à l'eau-forte ; cette gravure fut copiée trois ans plus tard (n° 16). Pour autant, ce n'en était pas fini des vignettes sur bois, ou sur cuivre, placées en haut du texte ou face à la dédicace, mais elles sont rares, puisqu'on n'en recense que 9 entre 1712 et 1788³⁶.

Alors que les armoiries en bandeau mesurent de 45 à 133 mm de large sur 55 à 115 de haut, les planches en pleine page atteignent en moyenne de 86 à 223 mm sur 139 à 215³⁷. L'écu est placé dans un large cartouche³⁸, à même le sol³⁹, soit sur un socle, soit sur une console⁴⁰, devant un ciel nuageux⁴¹ ou un manteau doublé d'hermine⁴², dans un intérieur évoqué par des pilastres (n° 44, 80) sur des trophées militaires⁴³ ou les attributs de la Justice ou des Arts⁴⁴. La composition est le plus souvent animée par les portants et les tenants : griffons (n° 13), aigles aux aguets⁴⁵, lions bondissants⁴⁶,

36. Voir n° 16, 27, 47 (réemploi 56), 48, 50, 71, 81, 92, 98.

37. Les dimensions avoisinent le plus souvent 155 × 175.

38. Bien souvent les vignettes en sont dépourvues (n° 11, 27, 92, 98). Parmi les gravures de grand format, seule celle qui montre les armes du baron de Eltz (n° 21) est dépourvue de cartouche, et c'est la composition la plus simple.

39. n° 17, 50, 51, 57, 63.

40. n° 13, 15, 19, 24, 26, 35, 32-37, 39, 41-43, 45, 48, 58, 59, 64, 81, 89, 91, 94, 96, 101.

41. n° 49, 70, 76, 86, 94, 101.

42. n° 41, 42, 44, 53, 55, 57, 58, 60, 62, 63, 70, 72, 74, 76, 77, 79, 89, 90.

43. n° 43, 51, 54, 55, 57, 60, 62, 63, 65, 101.

44. n° 82 – 84, 87, 100.

45. n° 26, 54, 46, 56.

46. n° 12, 15-17, 19, 33, 34, 36, 43, 45, 48, 53, 55, 57, 58, 62, 64, 66, 79, 84, 89, 97 ; n° 86 ce sont des ours et n° 86 un léopard et un lion, n° 51 un léopard.

hommes sauvages⁴⁷ ; rares sont les gravures dépourvues d'au moins un de ces motifs⁴⁸. Cette présentation apparaît d'abord en 1713 sur la thèse de François Weidmenn (n° 13). Deux griffons montés sur une console maintiennent le cartouche aux armes d'Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, qui porte mitre et crosse. Cette composition fut copiée pour recevoir les armes d'Eberhard de Wurtemberg ; la gravure servit à illustrer au moins trois thèses soutenues en 1732 et 1733 (n° 28, 30, 33), toutes éditées chez Adam Piescker qui possédait probablement le cuivre. Cette présentation sur le mode allemand, qui privilégie l'écu aux formes tourmentées, le casque avec ses grilles, ses lambrequins et son cimier, reste exceptionnelle ; on la trouve en 1726 (n° 27), en 1738 (n° 45), 1753 (n° 64), 1784 (n° 92) et enfin en 1788 (n° 98)⁴⁹.

Les graveurs des premières armoiries sont anonymes, et celle de Louis de Dupuy (n° 11) fait exception. Ce n'est qu'à partir de 1726, sur une planche aux armes de Louis Auguste de Harlay (n° 26), qu'un nom de graveur apparaît. Il s'agit de François ou Franz Nicolas **Haldenwanger**⁵⁰ (1680 ou 1681 – Strasbourg 1753), artiste originaire d'Augsbourg, installé depuis plus de 20 ans à Strasbourg lorsqu'il grava cette illustration⁵¹, et qui jouissait d'une solide réputation⁵². Dès lors les étudiants de droit prirent l'habitude de s'adresser à lui : en 1732, François Joseph Merlet lui commanda les armes d'Alphonse Blumengg (n° 29) et François Noblat celles de Conrad de Rottemburg (n° 31) ; en 1733 Jean-Baptiste Bonnard le chargea de celles de Richard de la Vergne (n° 32) et François Bernard Noblat de celles de Jean Reinhard (n° 34) ; en 1734, Georges Joseph Horrer lui commanda les armes du chapitre de Spire (n° 37). La lettre de ces

47. n° 35, 59, 73, 76, 77. n° 63 ce sont des satyres. On trouve parfois aussi des enfants porteurs de couronnes n° 45 et 86.

48. Font exception les armoiries des n° 18, 31 et 67, qui sont dépourvues de tenants, console et trophées et se détachent sur un fond neutre.

49. La gravure dédiée à Montjoye (n° 59) en 1751 montre les armoiries dans un cartouche surmonté d'un double casque à lambrequins et cimiers. Rien d'étonnant non plus de le trouver au-dessus des armes du chapitre de Spire (n° 37). Voir aussi n° 18.

50. Heineken dans le *Dictionnaire des artistes* (suppl., n° 1778, ms de Dresde), cité par Thieme et Becker, donne 1760 et la *Nouvelle Biographie (op. cit.)* 1753 pour la date de sa mort.

51. En 1712, il avait acquis le droit de bourgeois et s'était inscrit à l'Echasse comme graveur.

52. Il fut échevin en 1723, 1725 et 1730. Le travail ne devait pas lui manquer, car il fut propriétaire de deux immeubles à Strasbourg. Ce graveur, qui utilise l'eau-forte et le burin, et aussi la manière noire (V. Meyer, *op. cit.*, 1995 ; VM 8, 14 ?, 26 ?, 17) n'est pas mentionné dans *l'Inventaire du Fonds français, graveurs du XVIII^e siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1970, t.11.

gravures ne précise pas le nom du dessinateur, qui pourrait bien être Haldenwanger lui-même⁵³. Ces planches présentent toutes le même trait un peu maigre, les mêmes tailles serrées, comme éraflées et parfois désinvoltes, le même goût pour l'ornementation nerveuse. Pour cette raison, nous proposons de lui attribuer les armes de Charles Louis de Manderstreid (n° 15), gravées en 1715 au plus tard, ce qui élargit la durée de participation d'Haldenwanger aux illustrations de thèses⁵⁴, et avant 1731, celles de Paul Feydeau (n° 35). Haldenwanger affectionne les formes découpées, et sait renouveler celles des consoles qui s'évident et s'étendent en longueur ; palmes, rameaux de laurier et guirlandes ornent d'une note précieuse ces armoiries auxquelles les masques grimaçants ou les lions ébouriffés et efflanqués, les aigles inquiets, la Vierge attendrie et les hommes sauvages désarmés donnent une note sentimentale. Si l'on ignore ce que devinrent les autres cuivres, la planche aux armes de Paul Feydeau (n° 35) entra en possession de la famille du dédicataire, puisque Denis Feydeau de Brou s'en servit comme ex-libris. Durant cette période, on ne trouve qu'un seul autre graveur nommé C. Charles (n° 24).

Comme nous l'avions constaté à propos des thèses de médecine⁵⁵ la situation change à partir des années 1736-1737 : deux graveurs, Johann Martin I Weis (1711-1751) et Johann III Striedbeck (Francfort 1707-Strasbourg 1772)⁵⁶ vont se partager les commandes. Personne avant eux n'avait signé tant de gravures ; Striebeck vient en premier, suivi de Johann Martin II Weis (1738-1807) qui succéda à son père, et devint son principal rival. Ils furent d'autant plus sollicités qu'ils travaillèrent aussi à l'illustration des thèses de médecine, de philosophie et de théologie. Ainsi Weis père et fils illustrèrent 30 thèses de médecine et 16 thèses de droit⁵⁷ et Striedbeck, 17 thèses de

53. Par ailleurs, au moins une illustration de thèse de médecine était de son invention (n° 30). Il a gravé les portraits du baron Jacques de Fleckenstein, du prince Armand Gaston de Rohan, et celui de Gustave Philippe Faber, ainsi que la représentation du feu d'artifice pour la naissance du Dauphin en 1729.

54. Nous hésitons à lui attribuer l'allégorie en l'honneur de La Tour d'Auvergne, qui est à l'origine de la composition aux armes de Manderstreid (n° 13).

55. Voir V. Meyer, « Un recueil de thèses de médecine bordelaises ». *La Revue française d'histoire du livre*, n° 80-81, 3^e et 4^e trimestres 1993, p. 321-270.

56. On remarquera que l'Allemagne a fourni à Strasbourg certains de ses graveurs les plus prestigieux comme Haldenwanger et Striedbeck.

57. Weis père 6 (n° 39, 40, 42-44, 53) et Weis fils 9 (n° 80, 82-84, 86, 87, 97, 100, 101) ; pour des raisons stylistiques, nous lui attribuons l'allégorie aux armes de Vergennes (n° 94).

médecine et 22 de droit ⁵⁸. La première thèse de médecine ornée par Striedbeck date de 1738 (VM 21), sa première thèse de droit de 1737 (n° 41), sa dernière thèse de médecine (VM 65) et sa dernière thèse de droit (n° 79) de 1777. Comme il était mort depuis 5 ans, il faut supposer que ces dernières gravures sont des remplois dont l'utilisation première reste à découvrir ⁵⁹.

Johann Martin I Weis et Striedbeck adoptent des formes à la mode, comme le banc de pierre incurvé (n° 50, 53, 72) et le cartouche rocaille ⁶⁰, chers aux artistes parisiens ⁶¹. Tous deux adoptent une présentation imposante, où le cartouche posé sur un socle occupe une large place et se détache sur un manteau doublé d'hermine maintenu par un chapeau épiscopal, une couronne, ou un dais, le tout sur un fond quadrillé. Cette formule, encore utilisée mais rarement jusqu'en 1768 (n° 72), céda la place à une mise en page plus spontanée et plus légère, utilisée pour la première fois en 1748 par Striedbeck pour célébrer Anne Armand de Rosen, marquis de Bolsweiler (n° 51) et en 1749 par Weis pour célébrer le comte de Saint-Germain (n° 54). Dais, socle et manteau disparaissent. C'en est fini de la verticalité et de la symétrie ; posé sur des trophées (n° 55, 57, 60, 62, 79) ou sur un terre-plein aride, le cartouche se détache maintenant sur un fond neutre, tandis qu'aigles ou lions animent et dramatisent la scène ⁶². Ce mouvement dynamique s'était fait sentir dès 1735 avec l'élégante composition en l'honneur de Klinglin (n° 38), où chaque élément, cartouche, socle incurvé, palmes, amours, lions, guirlandes, est source d'animation. Un an plus tôt, la symétrie solennelle prévalait encore dans une belle composition aux armes de Wormser (n° 36). Désormais le rocaille l'emporte sur le baroque, et la pointe et le burin se font plus légers. Cette liberté de ton triomphe dans les compositions aux armes de Leiningen (n° 66) et de Vanolles (n° 49). Mais **Striebeck** manque parfois d'inspiration, et n'hésite pas à se copier lui-même (n° 62-79, n° 58-73), se contentant d'adapter sa composition aux nouvelles armoiries : l'inversion de la composition (n° 62, 79), la présence d'hommes sauvages à la place de lions... attestent parfois de

58. n° 36, 38, 41, 45, 49-51, 54-58, 60-62, 64, 66, 70, 72, 73, 78 A.

59. Nous ne croyons pas que ces planches doivent être attribuées à son fils.

60. On comparera les n° 42, 44, 53 de Weis aux n° 41, 54, 57... de Striedbeck.

61. On le retrouve chez Boucher dans la page de titre du *Recueil des fontaines* paru en 1736 chez Huquier (*I.F.F.* 576), et l'ex-libris de chevalier de Valory, gravée par lui-même. Voir Wiggoshoff, *op. cit.*, ill. 253 et p. 38.

62. Les prémices apparaissent en 1748 (n° 50) avec les armes de François Bruges, sur un terre-plein mais contre un bac de pierre.

la copie ⁶³. Striedbeck procède aussi par montage : pour mettre en scène les armoiries du landgrave de Hesse (n° 33), il cherche son modèle dans une composition commandée au même moment et offerte elle aussi à Louis de Hirshfeld (n° 32) ; sans y rien changer, il reprend le lion qui tient le cartouche, qu'il pose à gauche et inverse à droite. Dans cette seconde gravure comme dans la composition pleine de feu aux armes de Chrétian IV des Deux-Ponts (n° 64), Striedbeck renoue avec la formule d'antan, mais la console s'intègre plus étroitement à l'ensemble, et se confond avec les formes du cartouche. Si pour les armoiries de Choiseul (n° 70), il crée une composition ambitieuse, animée de figures allégoriques, il n'atteint pas au brio de celles de Weis en 1736 (n° 39) et 1737 (n° 47) en l'honneur de François-Éléonor d'Andlau et de Louis de Bourbon-Condé. D'ailleurs, ce genre de composition est moins exceptionnel qu'il y paraît, puisque les deux artistes en ont gravés également plusieurs pour les thèses de Médecine ⁶⁴.

Striedbeck revendique l'invention de 10 de ses 20 gravures, soit en français *Dessiné et gravé par Striedbeck* ⁶⁵, soit en latin, *Striebeck del* (ou *delin.* pour *delineavit*) *et sc* (pour *sculpsit*) ⁶⁶ ; 6 pièces portent seulement la mention *sculpsit* ⁶⁷, et les 4 dernières, *fecit* ⁶⁸ plus ambigüe puisqu'elle n'exclut pas l'invention. Rien ne s'oppose à ce que Striedbeck les ait dessinées : les enfants qui apparaissent autour des armes de Vanolles (n° 49) rappellent ceux qu'il a dessinés pour le cartouche de Klinglin (n° 38) et de Wormser (n° 36).

De 1734 à 1778, date à laquelle intervient Weis fils, on ne relève que deux autres graveurs, Fridrich et de Collin. Contrairement aux autres, rien ne prouve que Jacques André **Fridrich**, originaire de Nuremberg, ait travaillé à Strasbourg. Sa gravure aux armes du comte de Froberg orne la thèse de Joseph Hell (n° 63) soutenue en 1753 ; le dessin lui a été donné par Johann **Nilson**, un de ses concitoyens. Cette œuvre aux tons vibrants et contrastés, au métier varié où le pointillé tient une place importante, est de qualité supérieure à celles que gravent alors Weis et Striedbeck. La composition est plus monumentale et plus savante ; la houppe qui tombe dans le vide et projette son ombre sur le sol, l'étude de la musculature des satyres attestent de

63. Rappelons que l'inversion est le fait du tirage.

64. Voir VM 20, ill. p. 51, VM 24, ill. p. 53 VM 50, ill. p. 68.

65. n° 53, 61, 62, 64.

66. n° 20, 54, 41, 45, 55, 57.

67. n° 36, 50, 51, 58, 73, 79.

68. n° 49, 66, 70, 72.

la supériorité du dessinateur et de son interprète. Quant à Dominique **Collin** qui grave en 1747 les armes de la famille Bach (n° 47), ce n'est encore qu'un jeune homme – il est né à Mirecourt en 1725 – mais en parfaite possession de son métier, comme en témoigne cette gravure pleine de vigueur. Il souffrit sans doute de la concurrence de Weis et de Striedbeck, on ne connaît pas de lui d'autres thèses strasbourgeoises, et cinq ans plus tard il s'établit à Nancy.

La première gravure connue de **Weis fils** pour les thèses de droit date de 1778 (n° 80), et sa production s'étage sur dix ans pendant lesquels il donna onze compositions toutes dignes d'intérêt. Il a hérité de son père la rigueur du travail, les tailles impeccables, les tons nuancés, plus ou moins contrastés ; son burin est conduit d'une main sûre, mais il use plus volontiers de l'eau-forte, et sa pointe devient souvent plus alerte et plus vive. Le style de ses compositions s'oppose nettement à celui de son père et de Striedbeck. Il renonce aux cartouches rocaille, aux bancs de pierre incurvés, aux socles aux formes lourdes et arrondies (n° 44) et aux manteaux doublés d'hermine qui emplissaient l'espace, et se montre plus grand dessinateur que Striedbeck⁶⁹. Ses compositions plus savantes et plus richement travaillées sont d'un ton plus aisé et plus naturel⁷⁰. La chapelle qu'il imagine en hommage à François Baron d'Autigny en 1778 (n° 80), avec ses hautes arcades, ses jeux de lumière met en valeur le monument érigé en l'honneur du prêteur royal. La mise en page s'allège et sensible aux recherches néoclassiques, dès l'année 1778, il dessine des socles rectilignes ornés de bucranes, de rangs de perles et de masques antiques... (n° 80) ; ses cartouches (n° 101), dessinés avec une sobriété toute nouvelle, n'ont plus les reliefs capricieux de l'époque précédente. Bien qu'il s'agisse toujours de célébrer le dédicataire à travers ses armoiries, à partir de 1779 (n° 82), modifiant radicalement l'apparence des illustrations, il propose d'élégants encadrements destinés à recevoir la dédicace. La formule est simple, rigoureusement symétrique mais sans aucune sécheresse. Preuve du succès rencontré, il y reviendra sept fois de 1781 à 1788 (n° 83, 84, 86, 87, 94, 97, 100). Sur les côtés des chutes de trophées sont accrochées à de longues tiges, colonnettes, manches de hallebarde, portes vases, portes flambeaux...

69. La comparaison entre les armoiries du roi de Pologne en 1789 (n° 101) gravées par Weis fils et celles de Fouquet (n° 60) et de Charles de Rohan-Soubise (n° 62) par Striedbeck, certes de près de trente ans antérieures, montre ce qui les sépare.

70. Il remplace le sol arraché par un premier plan herbeux et contrasté qui fait repoussoir, et détache la composition sur un vaste ciel nuageux qui anime l'ensemble et lui donne une profondeur perspective nouvelle.

qui supportent la console ou les acanthes (n° 59) sur lesquelles sont placées les armoiries, tandis que la partie inférieure laisse voir vase à parfum, lyre ou bouclier, choisis en fonction de la charge du dédicataire, ecclésiastique, lettré ou militaire. Là encore, un nouveau vocabulaire ornemental triomphe ; on le retrouve dans l'allégorie à Vergennes (n° 94), dont les armes ornent une délicate grille de fer forgé scandée de termes féminins. Curieusement l'écu à l'allemande, le casque à grille, les lambrequins réapparaissent dans les deux compositions dédiées à Conrad Alexandre Gérard (n° 83 et 87). Faut-il y voir un retour à des formes anciennes ⁷¹ ? Ces encadrements aériens ne font pas pour autant disparaître la formule plus ancienne des armoiries posées à même le sol contre des trophées militaires, qui se voit en 1789 sur la dernière planche gravée par Weis pour une thèse de droit (n° 101).

Entre 1778 et 1789, on ne trouve que deux noms de graveurs sur les livrets. Ceux de **Dery** en 1783 (n° 90) – il s'agit peut-être de Durig – et de **Jean Guérin** (1734-1787) qui exécuta au moins quatre illustrations pour des thèses soutenues entre 1778 et 1784 (n° 81, 85, 86, 89) ⁷², et à qui on peut attribuer les gravures n° 96 et 97. Guérin, qui fut l'unique rival sérieux de Weis, s'inscrit lui aussi dans le courant néo-classique. Dans le beau bandeau qu'il imagine en 1778 pour faire l'apologie de François Baron d'Autigny (n° 81), malgré l'abondance des objets qu'il place sur une console aux formes rectilignes, il ordonne tout avec équilibre. Et dans la composition en l'honneur de Charles II, comte Palatin du Rhin (n° 89), il reprend le motif de la console qu'il traite selon l'esthétique nouvelle. Ainsi le casque au bas de la composition évoque le décor du Café des Anglais de Ledoux ⁷³, et les enroulements latéraux qui retiennent la guirlande de laurier rappellent les frises de salons à la mode. Cette composition fut copiée pour une autre allégorie en l'honneur du même personnage (n° 91) ; le graveur – est-ce Guérin lui-même ? – se contenta de modifier le profil des enroulements. Le décor de l'allégorie aux armes de l'abbesse de Truchsess (n° 86), également composé par Guérin, avec son cadre rectiligne orné de chaque côté d'un rang de perles, sa guirlande de laurier décorant les médaillons, témoigne de cette

71. À la même époque, en 1784 et 1788 (n° 92, 98), pour célébrer le baron de Landsberg, on retrouve la même présentation issue de la tradition d'outre Rhin.

72. Il avait déjà dessiné au moins une thèse de médecine soutenue en 1761 (VM 37) où figuraient les armes de Louis René de Rohan, et avait opté pour une formule aérienne, comme pour celles de l'abbesse de Truchsess (n° 86).

73. Aujourd'hui conservé au Musée Carnavalet, à Paris.

recherche de rigueur et de dépouillement. Pour la dernière illustration qui nous soit parvenue, exceptionnellement François Laurent Levraut commanda un portrait, celui de *Chaumont de la Galaiszière* (n° 85). C'est un genre dans lequel Guérin excellait : la dédicace signée du candidat, la date gravée sur le cuivre et la lettre de l'estampe montrent que Guerin dessina ce portrait « *ad vivum* », spécialement pour l'occasion.

Si au xviii^e siècle, les thèses de droit sont pour la plupart ornées des armes des dédicataires, il arrive parfois, que la gravure vienne à l'appui des positions développées par l'étudiant dans son travail. Sans compter les diagrammes et tableaux généalogiques, par ailleurs assez peu nombreux, et que nous n'avons pas pris en compte dans ce catalogue, quatre gravures de belle qualité tranchent ainsi sur le reste de la production : la première gravée par Weis I représente le drapeau de Strasbourg (n° 40), la seconde des sceaux (n° 49), et les deux autres montrent le plan d'Oberfeld (n° 58), et le schéma de fonctionnement d'un moulin (n° 44). C'est bien peu par rapport aux nombreuses planches scientifiques qui ornent les livrets de thèses de médecine et même de philosophie, lorsqu'il s'agit de mathématique, de physique, ou d'astronomie.

On remarquera que contrairement à ce qu'on observe dans les autres universités françaises, aucun sujet d'histoire religieuse, aucun Christ en Croix, aucune Vierge ou figures de saints n'illustrent ces livrets à l'exception de la Vierge à l'Enfant, dont la dédicace aux prébendiers et collecteurs des bénéfices de la cathédrale de Strasbourg explique sans doute le choix (n° 96). L'influence du milieu protestant explique sans doute cette différence entre les illustrations de thèses à Strasbourg et celles du reste de la France.

Véronique MEYER